



DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX IAA



QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES SUR LES DISPOSITIFS D'AIDES AUX IAA

Le secteur agroalimentaire possède en France des atouts considérables pour relever de nombreux défis, gagner en compétitivité face à la concurrence internationale et répondre toujours mieux aux attentes des consommateurs. Pour accompagner les entreprises, de nombreux

outils ont été mis en place par les pouvoirs publics, qui s'articulent autour de quatre types d'aides : les aides au financement, les subventions d'investissement, les aides à la structuration de filières et les aides à l'innovation.

Les mesures de France Relance

Le plan de relance comporte de nombreuses mesures transversales en faveur des entreprises industrielles, qui peuvent être mobilisées par les entreprises agroalimentaires¹. Ces mesures concernent en particulier le soutien aux investissements industriels pour la résilience de l'économie qui comporte un volet agroalimentaire, l'appel à projets « territoires d'industrie » qui vise à conforter les écosystèmes industriels, ainsi que des mesures en faveur de la décarbonation et de la numérisation des entreprises.

Plusieurs mesures de France relance gérées par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation concernent spécifiquement les entreprises agroalimentaires :

- Le plan de modernisation des abattoirs, doté de 130 millions d'euros sur deux ans, qui vise à renforcer la compétitivité des outils d'abattage tout en les dotant des meilleurs standards en matière de protection animale et de maîtrise sanitaire.
- Le plan de structuration des filières protéines végétales, doté de 50 millions d'euros sur deux ans, qui vise à soutenir les projets d'investissements de l'aval des filières de production de cultures riches en protéines. Cette mesure s'insère dans le plan protéines, annoncé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation le 1^{er} décembre 2020.

● L'appel à projets « structuration des filières agricoles et agroalimentaires » : cet outil, opéré par FranceAgriMer, vise à identifier et soutenir des projets d'investissements structurants s'inscrivant dans des démarches collectives mobilisant différents maillons d'une filière donnée. Il est doté de 50 millions d'euros sur deux ans dans le cadre du plan de relance.

● Le Fonds avenir bio, financé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et géré par l'Agence bio, a pour objectif principal la structuration des filières agricoles biologiques. Il vise à soutenir des démarches partenariales et pluriannuelles cohérentes, entre groupes de producteurs et entreprises de transformation, de conditionnement ou de distribution, afin de développer une offre de produits biologiques reliée au marché. Il s'agit de satisfaire les demandes des consommateurs exprimées dans tous les circuits de distribution et d'amener un développement le plus harmonieux possible de l'offre et de la demande de produits biologiques en France, avec des engagements réciproques des opérateurs, sur plusieurs années. Son enveloppe annuelle a été portée de 8 millions d'euros à 13 millions d'euros sur deux ans grâce au plan de relance.

¹. <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/france-relance>

Les autres aides au financement des entreprises agroalimentaires

Les entreprises agroalimentaires, comme toutes les entreprises, ont besoin de capitaux pour financer leur création, leur développement (croissance organique ou externe par acquisition d'autres entreprises) et renouveler leurs équipements productifs. Elles peuvent d'abord utiliser leurs capacités financières internes pour s'autofinancer, en utilisant leurs bénéfices mis en réserve, ou avoir recours à des sources de financement externes :

- ▶ endettement bancaire à court terme (ex : crédits de trésorerie) ou à long terme pour financer leurs investissements ;
- ▶ crédits interentreprises par le biais des délais de paiement accordés aux entreprises avec lesquelles elles ont des relations commerciales ;
- ▶ augmentation de capital (par création de titres de propriété de l'entreprise donnant droit à une rémunération, les dividendes) ;
- ▶ marchés financiers, notamment pour les plus grandes entreprises, afin de diversifier leurs sources de financement et de lever davantage de fonds : obligations (titres de créances avec intérêts faisant l'objet d'une cotation) ou actions cotées en bourse.

Selon leur taille ou leur secteur, les entreprises n'ont pas les mêmes problématiques de financement. Pour faciliter l'accès au financement bancaire et, plus généralement, les aider dans leurs relations avec les banques, les entreprises peuvent s'appuyer respectivement sur les outils financiers développés par Bpifrance et sur les équipes régionales de la médiation du crédit aux entreprises.

Le grand plan d'investissement à destination des IAA

Le deuxième axe du volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI), lancé en 2018, a pour objectif de redynamiser la compétitivité des entreprises du secteur aval. Trois outils sont proposés pour répondre à cet objectif, dans le cadre d'une offre globale portée par Bpifrance :

- ▶ une offre de prêts sans garantie, qui repose sur l'offre générique déjà opérationnelle de Bpifrance. Elle sera ensuite renforcée par un fonds de prêts spécifique dédiée aux PME et ETI du secteur agroalimentaire. Ces nouveaux prêts seront modulables de 3 à 10 ans, pour des montants compris entre

LES AIDES DE BPIFRANCE EN FAVEUR DU SECTEUR

À travers ses activités de financement, d'aides à l'innovation et d'investissement en capital, Bpifrance est un acteur majeur du financement des entreprises agroalimentaires en France. Depuis sa création en 2012, Bpifrance, détenue à parts égales par l'État et la Caisse des dépôts et consignations, intervient dans le secteur agricole et agroalimentaire. Elle constitue un interlocuteur privilégié pour les entreprises et leur propose un continuum de financement à chaque étape clé de leur développement et de façon adaptée aux spécificités locales, grâce à ses 55 implantations régionales et dans les territoires d'outre-mer.

En plus de son action spécifique de soutien à l'innovation, Bpifrance accompagne les entreprises dans leurs besoins de garanties, assurances et financements à l'export aux côtés des banques privées, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres avec les outils suivants :

- le financement de court, moyen et long terme en partenariat avec les banques ;
- la garantie des concours financiers des PME ;
- les investissements en fonds propres : prise de participation directe (en minoritaire) en fonds propres ou quasi-fonds propres le plus souvent aux côtés de fonds privés nationaux ou régionaux ou participation indirecte via des fonds sectoriels ou non ;
- le financement des besoins des entreprises à l'export.

En 2018, Bpifrance a accompagné plus de 5 500 entreprises agroalimentaires à hauteur de plus de 1,7 milliard d'euros. La garantie classique reste le principal outil de financement de ces entreprises avec 36 % des soutiens, viennent ensuite les prêts avec garantie avec 16 % des soutiens en 2018.

100 000 euros et 1 million d'euros, avec un différé d'amortissement du capital pouvant aller jusqu'à 2 ans. La flexibilité sur la maturité des prêts proposés permettra de répondre aux besoins liés à des investissements structurants sur l'outil industriel ;

- ▶ une intervention renforcée en fonds propres avec une enveloppe sectorielle dédiée qui permet de participer et d'amplifier le développement des PME agroalimentaires, notamment familiales, en particulier celles cherchant à déployer une stratégie de montée en gamme et de qualité. La stratégie d'intervention vise notamment à accélérer la modernisation des acteurs à fort potentiel du secteur qui cherchent par la même occasion à renforcer les liens avec leur amont comme la sécurisation des approvisionnements de qualité tels le bio ou

les filières locales tracées. Bpifrance intervient sous forme de prises de participation minoritaires, avec des tickets compris entre 0,5 million d'euros et 5 millions d'euros ;

► un accélérateur PME dédié au secteur agroalimentaire pour accompagner une vingtaine de PME à fort potentiel par promotion pendant 24 mois au travers d'un cursus complet élaboré en partenariat avec la Business School EML Lyon associée à Agreennium. Ce programme, qui a été lancé en avril 2019, permet de renforcer les compétences des PME sur la transition alimentaire vers plus de qualité, l'amélioration de la performance opérationnelle, et le développement des partenariats de long terme entre transformateurs et producteurs. Une deuxième promotion sera lancée en 2021.

La médiation du crédit

La médiation du crédit² est un dispositif public qui vient en aide aux entreprises qui rencontrent des difficultés avec un ou plusieurs établissements financiers (banques, crédit bailleurs, sociétés d'affacturage, assureurs-crédit,...). La médiation du crédit est adossée à la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en outre-mer. Elle aide notamment à négocier avec les banques un rééchelonnement des crédits. En 2018, 2009 entreprises tous secteurs confondus ont saisi la médiation du crédit.

Les subventions d'investissement aux IAA

Pour soutenir le développement des entreprises, les pouvoirs publics (Union européenne, État, collectivités locales, en particulier les Conseils régionaux) ont mis en place des dispositifs de soutien qui s'inscrivent dans le cadre de la réglementation communautaire en matière d'aides d'État, réformée en profondeur en 2014.

Certains types d'aides sont destinés spécifiquement aux entreprises agroalimentaires :

► le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), dont les Conseils régionaux sont autorités de gestion depuis 2014, avec la mesure 4.2 de soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles, ouverte dans l'ensemble des régions et qui représente un montant total de 304 millions d'euros de subventions européennes sur la période 2014-2020 soit un quasi-doublement par rapport à la période 2007-2013 (176 millions d'euros) ;

► le soutien aux actions collectives : à hauteur de près de 1 million d'euros par an apporté par l'État, auquel peuvent s'ajouter des cofinancements des Conseils régionaux. Ces aides soutiennent la compétitivité des PME agroalimentaires engagées dans des actions collectives pour répondre à leurs défis communs, en lien avec la stratégie déclinée dans le contrat stratégique de la filière agroalimentaire. Par ailleurs, les Conseils régionaux ont également la possibilité de mobiliser le FEADER au titre de la mesure 16 « coopération ».

Existent également d'autres dispositifs non spécifiques aux IAA dont elles peuvent bénéficier :

► le Fonds européen de développement régional (FEDER), dont les Conseils régionaux sont autorités de gestion ;

► les dispositifs d'aides développés par les collectivités locales sur leurs fonds propres et en particulier des Conseils régionaux.

². <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

ZOOM SUR LES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

FONDS SECTORIELS SPÉCIALISÉS DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Les institutionnels

IDIA Capital Investissement, filiale du Crédit agricole.

- Regroupe les activités nationales de capital investissement minoritaire pour compte propre du groupe Crédit agricole pour l'accompagnement des ETI et PME.
- 1,8 milliard d'euros d'encours gérés (hors fonds de fonds) dont 540 millions d'euros dans le capital d'accompagnement agroalimentaire.
- Investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres compris entre 1 et 50 millions d'euros (minoritaire seul ou majoritaire en partenariat avec d'autres fonds) sur une durée de 5 à 7 ans.
- Cibles : PME/ETI d'une valeur d'entreprise comprise entre 15 et 500 millions d'euros.

SOFIPROTEOL, société de financement et de développement du groupe Avril.

- 276 millions d'euros investis en 5 ans.
- Prises de participation minoritaires, prêts à moyen terme, obligations convertibles, placements privés, aides R&D ou interventions en capital-risque... dans l'intégralité de la chaîne agro-industrielle et agroalimentaire.

UNIGRAINS, investisseur indépendant, détenu majoritairement par la profession céréalière.

- 800 millions d'euros de fonds propres.
- Prises de participation minoritaires compris entre 1 et 100 millions d'euros sur le long terme.

AGROINVEST, créé par Sofiproteol, le Crédit agricole et Bpifrance.

- 100 millions d'euros fonds propres.
- Accompagnement des entreprises de 10 à 300 millions d'euros de CA.
- Intervention minoritaire en capital et quasi-fonds propres de 4 à 10 millions d'euros sur une durée de 4 à 8 ans.

CapAgro Innovation, créé par Sofiproteol, Téréos, Bpifrance, Crédit agricole, Capital investissements et finance (CACIF) et AG2R-La mondiale.

- Doté de 124 millions d'euros.
- Investissement en capital dans les entreprises innovantes de l'agriculture, l'agroalimentaire, la chimie et les énergies renouvelables.
- Investissement cible compris entre 1 et 5 millions d'euros.

D'autres fonds ouverts aux IAA

AGGRO croissance (pôle alimentaire d'AG2R La mondiale)
<https://www.ag2rlamondiale.fr/archives/2019-juillet/un-fonds-obligataire-de-50-m-pour-accompagner-la-mutation-du-secteur-agroalimentaire>

Agriinnovation (Demeter)

<https://demeter-im.com/tag/agriinnovation/>

Astanor Venture

<https://www.astanor.com/>

Céréa

<https://www.cerea.com/fr>

Creadev

<https://www.creadev.com/fr>

Eutopia

<http://eutopia.vc/#about-section>

FNB private Equity

<http://fnb.pe/>

French Food Capital

<https://frenchfoodcapital.com/>

SOGAL SOCAMUEL (Société de garantie des entreprises laitières agricoles et alimentaires)

Le financement de l'innovation : une diversité d'outils

Les dispositifs de soutien à l'innovation sont nombreux et permettent d'aider les entreprises à tous les stades de leurs projets d'innovation. Les plus connus et plébiscités sont le Crédit d'impôt recherche (CIR) et les aides à l'innovation de Bpifrance. D'autres dispositifs complètent le panorama avec notamment les outils mis en œuvre par les collectivités territoriales et les appels à projets lancés dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir.

Le Crédit d'impôt recherche et le Crédit d'impôt innovation

Le Crédit impôt recherche est un outil majeur pour financer les activités de R&D des entreprises en France. Il est le premier dispositif de soutien à la R&D dans le secteur agroalimentaire. Depuis 2013, les dépenses d'innovation portant sur des activités de conception ou de réalisation d'un prototype de nouveau produit ou d'installations pilotes sont éligibles pour les PME. Toutefois, les dépenses de recherche bénéficient d'un taux moyen plus élevé que les dépenses d'innovation (30% contre 20%), qui sont par ailleurs plafonnées (400 000 euros pour les PME). Ainsi, le CIR total est la somme de deux composantes : le crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche (CIR), le crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (CII).

Pour le secteur agroalimentaire, au titre de l'année 2016, 674 entreprises (hors artisanat commercial) ont déclaré 410 millions d'euros de dépenses éligibles (au titre des composantes CIR et CII), générant une créance totale de 123 millions d'euros. En 2016, le secteur agroalimentaire représente 1,80% des dépenses déclarées au titre du CIR total de l'ensemble des secteurs d'activités, en légère augmentation. Le CII dans le secteur agroalimentaire représente en termes de dépenses déclarées 1,44% du CIR total, contre 4,05% tous secteurs d'activités confondus.

Les aides à l'innovation de Bpifrance

Bpifrance est un acteur incontournable pour financer les projets d'innovation des entreprises agroalimentaires. Les outils mobilisables de Bpifrance vont de la subvention, aux avances remboursables jusqu'aux prêts à l'innovation pour accompagner l'entreprise, de l'idée jusqu'à l'industrialisation et la commercialisation de ses produits.

Le soutien à l'innovation du secteur agroalimentaire a augmenté de 36% entre 2017 et 2018 pour atteindre 95 millions d'euros. Depuis 2007, grâce au partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ce sont 231 projets innovants de faisabilité et de partenariat technologique qui ont été soutenus, soit 8,8 millions d'euros attribués aux PME qui ont initié des projets innovants.

Par la suite, l'aide pour le développement de l'innovation couvre la réalisation et la mise au point de prototypes, préséries, installations pilotes ou de démonstration, les dépenses de propriété intellectuelle (le dépôt et l'extension de brevet uniquement pour les PME,...) ou de mise aux normes, la démarche design, les études de marché tests, l'actualisation du plan d'affaires du lancement industriel et commercial,... Bpifrance participe au financement des projets d'innovation sous la forme d'une avance récupérable en cas de succès ou d'un prêt innovation.

Le Programme d'investissements d'avenir dynamise le secteur agroalimentaire

Le troisième Programme d'investissements d'avenir (PIA 3) doté de 10 milliards d'euros est mis en œuvre depuis fin 2017. Il est structuré autour de trois priorités, de l'amont (enseignement et recherche) vers l'aval

Liens utiles pour en savoir plus :

[https://www.bpifrance.fr/toutes-nos-solutions/\(family\)/623/\(company\)/PME/\(need\)/Innover](https://www.bpifrance.fr/toutes-nos-solutions/(family)/623/(company)/PME/(need)/Innover)
<https://lehub.bpifrance.fr/devouvez-tendances-innovation-agroalimentaire/>

(valorisation, transfert, accès au marché) : soutenir les progrès de l'enseignement et de la recherche (2,9 milliards d'euros), valoriser la recherche (3 milliards d'euros) et accélérer la modernisation des entreprises (4,1 milliards d'euros). Il cible particulièrement la transition numérique et l'impératif du développement durable.

Parmi les actions mises en place, de nombreux dispositifs sont accessibles aux projets agricoles et agroalimentaires afin d'accompagner les entreprises dans le développement et/ou l'industrialisation de nouveaux produits, process ou services innovants, destinés à être commercialisés. Plusieurs d'entre eux sont valorisés dans le volet agricole et agroalimentaire du grand plan d'investissement, dont l'axe 3 est consacré à l'innovation et à la structuration des filières :

- ▶ les appels à projets démonstrateurs de la transition écologique et énergétique (ADEME) ;
- ▶ le concours d'innovation i-Nov (ADEME, Bpifrance et FranceAgriMer) ;
- ▶ les appels à projets collaboratifs de recherche et développement « Projets structurants pour la compétitivité » (PSPC) et PSPC – Régions (Bpifrance) ;
- ▶ le dispositif « accompagnement et transformation des filières » (Bpifrance).

Pour renforcer encore la visibilité de ces dispositifs pour les secteurs agricole et agroalimentaire et accroître la mobilisation des acteurs, FranceAgriMer a également lancé un appel à projets dédié : « Agriculture et alimentation de demain ».

À fin février 2020, 65,8 millions d'euros d'aide ont été octroyés au total aux projets des secteurs agricoles et agroalimentaires, dont 24,5 millions d'euros pour les seuls projets ayant trait à l'agroalimentaire ou à l'alimentation.

Le PIA accompagne également une dizaine de territoires d'innovation agricoles, agroalimentaires et forestiers dans les étapes clés de projets de transformation. Le déploiement de solutions et technologies innovantes contribue au renouvellement des modèles de développement de ces territoires et à la transition écologique. On peut notamment citer les projets de Dijon alimentation durable, Terres de sources et Ouesterel sur la thématique des filières animales dans l'ouest de la France.

Le Premier ministre a annoncé début 2020 que le Gouvernement présenterait prochainement une nouvelle génération d'investissements stratégiques visant à :

- ▶ financer des investissements exceptionnels tels qu'ils résulteront des priorités du Pacte productif 2025, notamment les marchés clés et les stratégies d'accélération associées, et de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche ;
- ▶ garantir un financement pérenne aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (dotations en capital).

Les outils européens de financement de l'innovation

La programmation européenne 2014-2020 aura permis de déployer des programmes et dispositifs tels que :

- ▶ Horizon 2020, le programme cadre de financement de la recherche et de l'innovation ;
- ▶ l'instrument PME qui finance des projets mono-bénéficiaires portés par des PME ;
- ▶ le programme Eurostars qui soutient des PME de haute technologie dans le cadre de projets collaboratifs ;
- ▶ ou encore le Partenariat européen pour l'Innovation pour une agriculture productive et durable.

Dans le cadre de la prochaine programmation 2021-2027, certains de ces dispositifs seront maintenus, d'autres se transforment, la Commission européenne souhaitant fixer un nouveau niveau d'ambition pour approfondir la capacité d'innovation de l'Europe, assurer une prospérité durable et préserver notre compétitivité mondiale. Ainsi, Horizon Europe succédera à Horizon 2020. Il sera structuré en 3 piliers (pilier I : excellence scientifique, pilier II : problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne, pilier III : Europe innovante), avec un budget de 80 milliards d'euros. Au sein du pilier II, le cluster 6 (alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement) devrait peser environ 10 milliards d'euros. Horizon Europe institue également une nouvelle génération de partenariats, selon une architecture simplifiée. Sur les 48 partenariats pressentis, on retrouvera Eurostars. À noter aussi que 10 d'entre eux rentrent dans le champ du cluster 6, on peut en citer trois qui concernent de près les acteurs de l'agroalimentaire et de l'alimen-

tation : « Safe and sustainable Food systems for people, planet and climate », « Circular Bio-based Europe » et « Water4All: water security for the planet ».

10 domaines de missions sont également mis en place, dont 5 sont actuellement identifiés pour la période 2021-2024. Ces missions visent à mieux articuler la RDI européenne aux besoins sociétaux, en renforçant visibilité et impact pour les citoyens. L'une de ces missions porte sur la santé des sols et la sécurité alimentaire.

Le partenariat européen pour l'Innovation pour une agriculture productive et durable (PEI AGRI) a lui aussi vocation à perdurer dans la prochaine programmation. Il soutient des projets multi-acteurs transdisciplinaires, associant des agriculteurs, forestiers, cher-

cheurs, conseillers, PME, organisations de producteurs, collectivités, associations, ... Ces projets ont pour objectif de produire des solutions innovantes et concrètes, en réponse aux besoins des acteurs de terrain, tant de l'amont que de l'aval.

Le PEI est mis en œuvre via le FEADER (soutien à des projets collectifs régionaux innovants, les « groupes opérationnels ») et via le défi 2 de Horizon 2020 (soutien aux projets multi-acteurs transnationaux).

En France, 258 groupes opérationnels ont déjà été sélectionnés sur les 300 prévus (3000 groupes opérationnels au niveau européen). En Europe, près de 180 projets multi-acteurs européens du PEI ont déjà été sélectionnés.

Liens utiles pour en savoir plus :

Les aides de l'ADEME

<http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/financer-projet/aides-ademe>

<http://www.ademe.fr/recherche-innovation/programme-dinvestissements-davenir/presentation-pia-3>

Les aides de Bpifrance

<https://www.bpifrance.fr/>

Les appels à projets du Programme d'investissements d'avenir

<https://www.gouvernement.fr/les-appels-a-projets-en-cours>

Le Crédit impôt recherche

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67040/cir-credit-d-impot-recherche-credit-d-impot-innovation.html>

Le Crédit impôt innovation

<http://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/credit-impot-innovation>

Horizon 2020

<http://www.horizon2020.gouv.fr/>

Horizon Europe

<https://www.horizon2020.gouv.fr/cid145004/presentation-programme-horizon-europe-2019.html>

Conseil européen de l'innovation (EIC) phase pilote

<https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/european-innovation-council-eic-pilot>

Le Sommet agri innovation 2019 du PEI AGRI

<https://www.reseaurural.fr/Sommet-agri-innovation-2019>

Les appels à projets du PEI en régions

<https://www.reseaurural.fr/le-partenariat-europeen-pour-linnovation-agri>